de cette alliance, il entendait conserver ses opinions et il terminait par ces mots :

« Mon âme à Dieu, ma vie au roi, mon honneur à moi. »

« Mon honneur à moi », entendez-vous? Messieurs? Ah! vous pouvez mettre votre main dans celle de votre loyal adversaire.

J'arrive maintenant à la troisième phase de la vie de mon client.

Nous étions à l'époque où il n'était question que d'âmes en deuil, que de la légalité violée.

M. Cavaignac avait donné sa démission de ministre de la Guerre, les événements étaient graves.

M. de Lur-Saluces quitte Bordeaux pour venir à Paris les suivre de près.

C'est alors, dites-vous que le complot a commencé. Complot, c'est bientôt dit. Qu'est-ce qu'un complot?

Si nous étions devant un tribunal civil, il faudrait démontrer où est le contrat.

Qui dit complot, dit contrat; où est le contrat ici?

Pour qu'il y ait complot dit un légiste, M. Faustin Hélie, il faut qu'il y ait unité, que les rôles soient définis, qu'il y ait consentement unanimes.

Si les rôles sont indécis, s'il y a flottement, il est impossible de reconnaître qu'il y a contrat; le complot n'existe pas.

Mais, Messieurs, si la Constitution dit que la forme républicaine ne peut être changée, néanmoins elle nous laisse la liberté politique.

Nous pouvons être royalistes, il y a ici des sénateurs partisans du prince. Je voudrais — vous ne m'en ferez pas un grief — que ce nombre fût plus grand — nous pouvons avoir toutes sortes d'opinions, nous pouvons et nous avons le devoir si nous sommes convaincus de les faire triompher.

Appelez-vous cela un complot?

M. le procureur général. — Excusez-moi de m'adresser si souvent à vous, mais si nous étions d'accord, il y a une liberté que chacun de nous prendrait, ce serait celle de s'en aller (Rires.)

— Vous avez reproché, hier, à M. de Lur-Saluces de s'être mis en rébellion avec la loi, de n'avoir pas répondu. Mais, en ne répondant pas, il a tout accepté, même ce qu'il n'avait pas fait.

— A quoi sert de discuter? n'est-il dit. Nous ne serons pas d'accord et puis je recommencerai.

A cela, M. Bernard a répondu :

— Vous êtes un révolutionnaire, un anarchiste.

A ces mots, j'ai cru M. de Lur-Saluces sauvé.

Les anarchistes que n'ont-ils pas dit; que n'ont-ils pas fait? Vous ne les avez pas poursuivis! Révolutionnaires! Mais vous vous réclamez de la Révolution; si donc vous nous poursuivez ce n'est pas parce que nous sommes révolutionnaires, c'est parce que nous ne le sommes pas!

Revenant au complot, M. Jacquier se demande quel est le complot que l'on relient à la charge de son client. Est ce le complot royaliste, ou le complot à trois têtes?

D'après le réquisitoire de M. le procureur général, je crois, dit-il, que c'est le complot des Ligues que l'on nous reproche.

Hier, vous avez entendu M. Charles Blanc, ancien préfet de police, vous dire que la République n'avait cours aucun danger; son successeur, M. Lépine, vous a affirmé ensuite que jamais le péril n'avait été si grand que sous le consulat de son prédécesseur.

C'est humain. On trouve que la maison n'est pas bien tenue quand on ne la dirige pas.

Vous nous reprochez les manifestations. Prenez le calendrier, vous verrez qu'elles ont eu lieu au retour de Marchand, au soir de l'acquittement de Déroulède, etc. Elles étaient motivées par un événement.

Ne fallait-il pas que l'on réconfortât quelque peu cet officier qui, sous le soleil ardent de l'Afrique, nous avait donné un peu de gloire?

La France, voyez-vous est le pays où l'on acclame le mieux les héros, parce que c'est le pays où l'on sait le mieux le faire.

Le complot, dites-vous, mais il est dans la haine commune qui animait les trois Ligues.

C'était la haine du cosmopolite.

Un grand homme d'Etat O'Connell a dit : « Aimer et haïr de même, c'est servir la patrie! »

La même haine ne constitue pas le complot; il faut que vous nous démontriez le lien qui reliait ces différentes Ligues.

Vous reconnaissez vous-même que le triumvirat projeté n'a pas réussi.

Où est donc le lieu de réunion, l'organe commun?

Il n'y en a pas.

Le lieu de réunion, a dit le procureur, mais il était dans la rue. Singulier lieu de réunion pour des conjurés.

Montrez-nous l'entente qui existait entre les différentes Ligues.

Le trouvez-vous dans les discours de Déroulède, dans son duel avec M. Buffet, dans la lettre adressée récemment par le banni de Saint-Sébastien à M. le président de la Haute Cour?

Nous avons entendu, hier, des officiers; ils venaient écrire une page d'histoire, avez-vous dit.

L'histoire ne s'écrit pas ici, c'est la justice qui doit s'y rendre.

Ils ont été interrogés ces officiers, peut-être pas assez.

Il en est un qui est mort, on l'a défendu, on a bien fait, car il avait été soupçonné.

N'est-il pas vrai, Monsieur le procureur général, qu'un sous-préfet de Nérac se soit rendu dans votre cabinet et dans le cabinet voisin, qu'il ait raconté qu'il tenait d'une des parentes qui, lui, tenait d'un étudiant en droit, que le général de Pellieux avait payé à ce jeune homme le voyage de Limoges à Paris pour manifester?

Une instruction a été ouverte, et le jeune homme a fini par déclarer que c'était un bateau qu'il avait monté pour cacher une de ses frasques à ses parents.

Tout votre complot est fait d'histoires de ce genre.

Il y a complot parce qu'un policier a vu un jour M. Guérin s'embarquer seul pour Londres et que, le lendemain, il l'a vu revenir dans le même train que celui où se trouvait M. de Lur-Saluces.

Mais je frémis en songeant que si M. le procureur général se fut trouvé ce jour-là à la gare du Nord, j'aurais peut-être dû prendre sa défense.

Je n'aurais pas certainement réclamé les circonstances atténuantes, je vous aurais dit simplement que pour moi c'était un fait insuffisant pour le faire condamner.

Ponson du Terrail et Alexandre Dumas nous avaient appris que les conspirateurs se cachaient dans l'ombre, portaient des masques, avaient de longs manteaux, se réunissaient dans des lieux secrets, etc.

M. le procureur général fait mieux. Il fait un complot sans accessoire. (Rires.)

Me Jacquier, arrivant aux griefs particuliers reprochés à M. de Lur-Saluces, fait rire l'assemblée en parlant de la liste des futurs fonctionnaires.

Sur cette liste, dit-il, j'étais porté à la fois comme préfet et comme procureur général.

C'était le plus abominable cumul de pouvoir, il est vrai qu'on ajoutait qu'il faudrait préalablement savoir si le titulaire consentait à rester à son poste.

Cette liste ne signifie pas grand'chose.

Quel est le candidat qui n'ait pas écrit par avance la déclaration qu'il adresserait à ses électeurs le lendemain de son élection?

Quant à la lettre ou plus exactement le brouillon de lettre adressé à un général par le duc d'Orléans, brouillon trouvé chez M. Buffet, c'est de Lur-Saluces qui en est l'auteur.

Cette lettre type n'est que l'expression de la pensée d'un certain nombre de personnes.

M. Buffet a soumis ce projet de lettre au prince. Celui-ci déclara qu'il ne l'accepterait jamais.

En ce qui concerne les manifestations, à combien M. de Lur-Saluces a-t-il assisté?

A une seule, ou plutôt à la moitié d'une, le soir du 25 octobre.

Ce jour-là il a crié au milieu des manifestants.

On nous oppose les dépêches. Lesquelles?

Il y en a trois. Celle du 12 février, du 16 mai et celle du 5 juin 1899.

M. Bazeries nous a dit : « Sur les deux premières j'avais des doutes; sur la troisième, je n'en ai aucun, elle est bien de M. de Lur-Saluces. »

Or, à vanité humaine, les deux premières sont de M. de Lur-Saluces, et la dernière n'est pas de lui. (Rires.)

Et c'est tout; je ne trouve plus rien. M. le procureur général nous a dit, hier :

« Aucun des actes que je reproche à M. de Lur-Saluces ne constitue sa culpabilité si on les considère séparément, mais leur réunion prouve bien le complot. »

Cela me rappelle l'histoire de M. de Girardin qui perdait 0 fr. 01 sur chaque numéro de la *Liberté* et qui se rattrapait sur le tout. (Nouveaux rires.)

J'ai vu par là, M. le procureur général, que vous voulez abandonner délicatement l'accusation. Me serais-je trompé?

M. le procureur général nous demandait hier les raisons de nos actes.

M. de Lur-Saluces les a données dans sa déclaration, qui n'était pas, quoi qu'on en ait prétendu, une bravade.

Je ne vous répéterai pas ce que vous savez. Ce n'est pas par calcul que M. de Lur-Saluces est descendu dans l'arène politique. Il y est descendu la tête haute et deux drapeaux à la main.

J'ai fini. Je ne sais, Messieurs, si je n'ai pas trop fatigué votre attention.

Tout en me préoccupant d'être complet, je ne sais si j'ai travaillé avec succès. Vous me le direz.

Ce que je sais c'est que j'ai mis dans ma plaidoirie tout ce qui me restait de force. J'y ai mis quelque chose de plus: j'y ai mis tout mon cœur, toute mon énergie, toute la sincérité et tout le respect que peut avoir un homme pour d'autres qui se respectent.

Condamnerez-vous mon client?

Non, vous ne le condamnerez pas, parce que la preuve du crime n'a pas été apportée, parce que vous songerez que même s'il s'est trompé dans les excès de son patriotisme en combattant un officier deux fois condamné pour trahison, l'âme française n'a cessé de vibrer en lui.

Si vous daignez entendre mes appels, ce sera pour moi la joie du devoir accompli.

Qu'il me soit permis d'espérer que dans quelques instants je pourrai aller serrer dans le salon familial les mains d'un ami que je n'ai vu que prisonnier.

Vous l'acquitterez cet homme, Messieurs, parce que si vous étiez à sa place vous voudrais que l'on vous rendît justice.

C'est là de la réciprocité humaine.

Une condamnation ne briserait pas son énergie, elle effleurerait à peine la sérénité de son âme. Mais pour vous, Messieurs, autant que pour lui, je souhaite un acquittement.

Vous donnerez ainsi un grand exemple. On dira qu'à certaines heures les hommes politiques oublient leurs passions pour tenir d'une main ferme et impartiale les plateaux de la justice et de la liberté.

C'est donc sous la protection de la justice et de la liberté dont les pays meurent quand ils ne les ont plus, que je me place, en vous adressant mon dernier appel. (Émotion.)

M. le président demande alors à M. de Lur-Saluces s'il n'a rien à ajouter pour sa défense.

DÉCLARATION DE M. DE LUR-SALUCES

Je n'ai qu'un mot à dire, dit l'accusé.

Je veux remercier bien vivement Me Jacquier et Boyer de Bouillane de m'avoir prêté de leur éloquence et de leur science juridique.

Je les remercie d'avoir plaidé ma cause avec leurs cœurs de royalistes et de Français. Quant à moi en ce qui me concerne, je ne sais si je ne m'abuse, il me semble que la grandeur de la cause que je défends donne aux circonstances présentes une solennité particulière.

Je n'ai donc qu'à invoquer un souvenir qu'on garde d'ordinaire dans le sanctuaire de son cœur avec la pudeur respectueuse dont on garde dans le sanctuaire familiale une précieuse relique.

Ce souvenir, c'est une lettre écrite par mon trisaïeul le lendemain de la fatale journée de Bosbach où il fut blessé pour la France.

« Madame ma mère, écrivait-il, le sang n'est rien quand on a conservé l'honneur, et je puis vous affirmer que mon père et moi avons conservé notre honneur. »

Aujourd'hui, je me tourne vers mes enfants et je leur tiens le même langage.

Je ne leur parlerai pas de sang versé, parce qu'à notre époque les occasions sont rares où l'on verse le sien ou celui des autres.

Mais je leur dit : « La prison, l'exil, la proscription, ne sont rien quand on a conservé l'honneur, et je puis vous affirmer que l'honneur de votre père est intact. »

Le verdict que vous allez rendre ne me préoccupe pas et c'est pourquoi je l'attends le front haut avec une conscience absolument tranquille.

La Cour délibère.

PENDANT LA SUSPENSION DE L'AUDIENCE

L'audience a été suspendue à 4 h. 45. Immédiatement les tribunes sont évacuées et les couloirs deviennent très animés.

Toutes les conversations roulent sur la plaidoirie de Me Jacquier et sur la déclaration de M. de Lur-Saluces.

L'éminent avocat de Lyon a obtenu du public de la Haute Cour un véritable succès.

Il a été spirituel, éloquent; amis et ennemis l'ont trouvé remarquable.

Il va sans dire qu'on se préoccupe beauboup du jugement.

Les pessimistes ont eu pour des interviews.

Pendant la suspension de séance, ils se sont abstenus de paraître dans les couloirs.

Un membre de la gauche, venu par hasard, a déclaré voter l'acquittement.

A 5 heures, les membres de la Haute Cour se réunissent en séance secrète.

LA PROTESTATION POPULAIRE

Quelle imposante manifestation que celle de hommes de Cambrai allant se faire, auprès de leur vénéré archevêque et de Mgr Monnier, évêque de Lydda, les interprètes des consciences populaires, si cruellement froissées et si justement indignées par les odieux incidents de Denain et du Cateau!

Quand nous l'avions annoncée, nous l'avions prévue grandiose. Mais il nous était impossible de supposer qu'elle serait aussi consolante et aussi réconfortante pour les catholiques.

Quoi de plus touchant que les paroles adressées par M. Tribou, avocat, assurant, au nom de toute la population représentée à l'évêché par une foule considérable, sa déférence de l'affection plus fidèle que jamais de ses diocésains, et de leur volonté énergique de suivre son exemple de vaillance devant les insultes, de fermeté devant les audaces du commissaire!

Quoi de plus rassurant que la réponse du vénéré archevêque! On y sent à la fois la bonté du prêtre, la dignité du prélat, la fermeté du directeur des consciences. On sait, après l'avoir entendu, que, s'il n'est pas donné satisfaction à sa protestation indignée, il saura se faire rendre justice.

Si les fidèles du diocèse de Cambrai est éprouvé un sentiment de douleur et de colère en apprenant de quel outrage leur archevêque avait été l'objet, ils sont sortis de l'évêché le cœur rasséréné et apaisé. La confiance filiale en leur pasteur y avait pris la place de tout autre sentiment.

L'AGITATION EN ESPAGNE

Valence, 26 juin. — Les anticléricaux se sont livrés à diverses manifestations aux cris de : « Vive la liberté! Vive la République! A bas les Jésuites! » Ils chantaient la *Marseillaise* et l'hymne de la liberté.

Ils ont d'abord entouré une église où l'on célébrait le jubilé. Ils la lapidèrent et voulurent s'opposer à la sortie de la procession.

La gendarmerie et l'infanterie sont intervenues pour protéger la sortie des fidèles.

De nombreuses dames se sont évanouies.

Ensuite, les manifestants lapidèrent le séminaire et l'archevêché, dont toutes les vitres furent brisées, puis le couvent des Carmélites.

Quelques arrestations ont été opérées.

Des exemplaires de journaux anticléricaux ont été placardés sur les murs des églises.

Gijon, 26 juin. — Une vive indignation régnait à la suite de la découverte dans une église d'un écrit anonyme annonçant que toutes les églises du diocèse seront incendiées.

Les églises des villages de Noreña et de San-Juan ont déjà été brûlées.

Pampelune. — Lundi dernier, pendant la deuxième procession du jubilé, de graves désordres se sont produits. Un militaire ne s'étant pas découvert devant la procession, une bagarre entre civils et militaires s'en suivit; des coups de sabres et de bâtons et des gifles furent échangés. La procession dut se disperser. Il y a eu trois blessés et de nombreux contusionnés. L'ordre est rétabli.

L'exode de notre or

M. Courmont, notaire à Lille, nous communique la lettre suivante qu'il a reçue d'une banque berlinoise :

Monsieur le notaire,

Vu l'attention croissante que prête depuis quelque temps déjà le public français aux valeurs étrangères et en particulier aux *valeurs allemandes*, et en considération de la position importante qu'occupe en France le notariat vis-à-vis du capitaliste, nous venons par la présente mettre nos services à votre disposition.

Notre établissement s'occupe de toutes les affaires de banque en général, de l'achat et de la vente de titres et de leur garde, de l'encaissement de coupons et de titres amortis dont il contrôle les tirages.

Le Commerzand Disconto-Bank accepte aussi en dépôt dans ses caisses, sous le titre de *dossiers-conjoints* une nature de dépôts appelée à rendre de grands services : un dossier conjoint permet à chacun des co-dépositaires, indépendamment du ou des autres déposants, de disposer en tout ou en partie des titres reposant sous ce dossier sans l'autorisation des autres. Ce mode de déposer présente des avantages sérieux surtout pour des époux, *puisque après le décès de l'un d'eux, le survivant conserve le droit de disposer à son gré des titres laissés en dépôt.*

Vu l'excellente administration financière des Etats allemands et des villes et le prix relativement bas de tous leurs emprunts, en comparaison de celui d'autres valeurs de placements de premier ordre, vous ferez certainement bien d'attirer l'attention de votre clientèle sur ces titres.

Des coupons et titres remboursables des emprunts des villes et des Etats allemands comme en général toutes les valeurs allemandes sont libérés de toute espèce d'impôt.

Une institution des plus utiles est celle du *Grand Livre de la Dette de l'Etat*, qui existe dans l'Empire allemand, le royaume de Prusse et dans quelques autres Etats fédéraux. Chaque porteur d'obligations de ces Etats, peut, s'il le désire, faire inscrire ses titres dans ce livre; les frais d'inscription sont insignifiants, 1/4 °/₀ environ. L'obligation devient ainsi un titre nominatif présentant tous les avantages tant appréciés par le capitaliste français. Sur la demande du titulaire, les coupons sont payés à la Commerz und Disconto-Bank, qui se charge de les faire parvenir aux agents droit sur un chèque sur Paris ou sur toute autre place lucrative de France.

Vous pourrez, pour le contrevaleur de titres achetés, faire des versements au crédit de notre compte à *Paris :*

Au Crédit Lyonnais,

A la Société Générale de Crédit industriel et commercial ou à la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

Crédit vous en sera donné à Berlin au cours du jour du versement Paris.

C'est avec plaisir que nous vous fournirons tous les renseignements qui pourraient vous intéresser, et dans l'espoir d'être bientôt favorisés de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur, nos civilités empressées.

Commerz und Disconto-Bank.

L'ESCADRE A ALGER

La municipalité a fait parvenir, à l'amiral de Maigret, une invitation pour assister aux fêtes organisées à la fin de la semaine, par la ville d'Alger, en l'honneur de l'escadre; mais l'amiral a décliné l'invitation, qu'un engagement antérieur l'empêchait d'accepter.

Le maire d'Alger a envoyé aussitôt un long télégramme de protestation au ministre de la marine, se plaignant vivement de l'attitude de l'amiral de Maigret et protestant du dévouement de la population algérienne envers les officiers de la marine française.

L'incident a été vivement commenté en ville. Les journaux font paraître des éditions supplémentaires, relatant les détails de cet incident.

M. Paul Revoil arrivera à Alger le 29 juin, à 10 heures du matin. Il sera reçu officiellement par les autorités civiles et militaires, et par M. Laurent, commissaire du gouvernement auprès des délégations algériennes.

Le lendemain, le gouverneur général de l'Algérie donnera un grand déjeuner en l'honneur des officiers de l'escadre de la Méditerranée. Ce déjeuner sera suivi d'une *garden-party*.

LES MANŒUVRES NAVALES

L'escadre du Nord, commandée par le vice-amiral Ménard, est arrivée hier soir à Vigo. La division des gardes-côtes, comprenant le *Bouvines*, l'*Amiral-Tréhouart* et le contre-torpilleur *La Hire*, y est attendue aujourd'hui.

Cette force navale au complet quittera Vigo vendredi matin et fera route pour la Méditerranée.

Alger, 26 juin. — La division des croiseurs, composée du *Pothuau*, du *Chanzy*, du *Latouche-Tréville* et du *Lavoisier*, est arrivée ce matin, venant de Philippeville.

UN TÉLÉGRAMME DU LUXEMBOURG

Nous recevons ce télégramme :

Luxembourg, 25 juin, 5 h. 30 soir.

Faites démentir par tous les journaux ami. la nouvelle publiée par le *Mémorial diplomatique* et reproduite par les agences télégraphiques concernant la prétendue émigration des Congrégations françaises au Luxembourg. — Ni les Pères Blancs, ni aucune autre Congrégation n'a acheté de propriété ni à Echternach ni autre part dans le Grand-Duché.

PAUEN, *député*.

TRIBUNAUX

DEUX FEMMES COUPÉES EN MORCEAUX

Nous avons rappelé, hier, la série de crimes dont Richetto s'est rendu coupable.

Ce dernier est doué d'une volonté extraordinaire : dix-huit mois de prison n'ont pu abattre son courage. Il a répondu à toutes les questions du président.

— On a trouvé chez vous, dit ce dernier, tout un attirail de faux-monnayeur, une fiole de chlorure de nickel, des remèdes bizarres.

— Que voulez-vous? Chacun a ses manies.

Le président suit minutieusement la vie de l'accusé, précise les charges qui pèsent sur lui, mais Richetto nie tout.

A noter un incident au début de l'audience de l'après-midi :

Le service pénitentiaire ayant oublié de faire déjeuner son pensionnaire, celui-ci a déclaré qu'il ne voulait pas s'exposer à subir le ventre creux, les fatigues d'une seconde audience.

On s'est empressé de réparer l'oubli, mais de ce fait l'audience n'a été ouverte qu'après un retard de trois quarts d'heure.

DEUX JEUNES ANARCHISTES

La 9e Chambre correctionnelle a jugé deux très jeunes anarchistes, Eugène-Bonaventure Vigo et Paul-Maxime Decque, âgés de 18 et 20 ans, qui étaient inculpés du délit de détention d'explosifs.

Il y a quelque temps, l'un et l'autre avaient déposé, dans un chalet de nécessité de la place Voltaire, un engin dont ils avaient allumé la mèche, mais qui, fort heureusement, n'éclata point. Cet engin était de leur fabrication, ainsi qu'un grand nombre d'autres, qu'ils ne parvinrent point à utiliser.

Les prévenus, qui sont des garçons de courses, n'ont pas nié les faits; ils ont seulement prétendu que s'ils s'étaient servis de ce pétard, c'était pour faire du bruit et satisfaire leur curiosité enfantine, et que, d'ailleurs l'engin déposé était inoffensif.

Il résulte de l'expertise que cet engin se composait de poudre grossière, de clous et de morceaux de fer.

Le tribunal, après plaidoirie de Me Justal, a condamné Bonaventure Vigo et Maxime Decque chacun à la peine d'une année d'emprisonnement.

L'ASSOCIÉ DE M. MONIS

Le tribunal de Cognac a rendu, hier, son jugement dans le procès en concurrence déloyale intenté par le Syndicat des eaux-de-vie de Cognac à M. Bodthman, directeur de la maison allemande Buchholz, de Grünberg.

Ce dernier, ami de M. Monis, garde des Sceaux, s'était, on s'en souvient, attribué une récompense que ses eaux-de-vie n'avaient jamais obtenue, récompense qui avait cependant paru à l'*Officiel*.

Le tribunal dans ses attendus sévères blâme les procédés de M. Gothman, le condamne à la radiation du dépôt de la marque Buchholz enregistrée à Cognac le 12 août 1900, sous le numéro 3356.

Il condamne, en outre, M. Gothman à 200 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans dix journaux français ou étrangers, au choix du demandeur.

GUERRE ET MARINE

Le général Brugère sera prochainement à Bourges, où il assistera aux écoles à feu de la brigade d'artillerie du 7e corps.

Le général de Négrier procédera du 15 juillet au 15 août à l'inspection du 8e corps.

ESSAI DE MOBILISATION

Privas, 26 juin. — Un essai de mobilisation générale des hommes affectés à la garde des voies de communication a commencé aujourd'hui dans l'Ardèche. Des manœuvres qui dureront deux jours seront effectuées sur la ligne de Lyon à Nîmes, dans la traversée du département, sur une longueur de 170 kilomètres.

ANGLAIS ET BOERS

Les Boers au Cap

Voici le texte intégral de la dépêche du correspondant du *Daily Mail* dont nous avons donné hier le résumé. Nous en supprimons seulement les passages publiés hier :

L'invasion de la colonie du Cap a pris un développement très sérieux. Les Boers font des recrues, et, ce qui est pire, prennent des chevaux d'un coup: ils en ont capturé au moins 500 aux Anglais, au camp de remonte, près de Colesberg, il y a huit jours environ.

Les envahisseurs circulent dans les districts de l'est et du centre du Cap. On estime qu'ils peuvent être de 7000 à 10 000 hommes. Ils se donnent du bon temps. Ils font dérailler les trains, tuent des colons britanniques et sèment l'épouvante partout.

On n'a qu'à regarder la carte pour se convaincre que la plus grande partie de la colonie du Cap est entre leurs mains.

De Dordrecht à Willomore et jusqu'à Kowenhardt et au Namaqualand, les Boers sont pour ainsi dire les propriétaires du pays (*the man in possession*).

Les colons du Sud de l'Afrique sont effrayés du peu de progrès des troupes britanniques.

En ce qui concerne la prise de Jamestown et le pillage des munitions et des provisions que contenait cette ville, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette place est assez près d'Aliwal-North, où il y a une garnison de 8 000 hommes et abondance de canons et moyens de transport. Et cependant la garnison de Jamestown a été abandonnée à son malheureux sort!

Les camps de concentration

Des lettres récemment arrivées du Sud de l'Afrique confirment les faits cités par miss Hobhouse. L'une d'elles, datée du 12 mai, écrite par une dame de nationalité anglaise, rapporte ce qui suit :

L'oncle et la tante du président Krüger, vieillards âgés de 84 et 82 ans, ont été arrêtés dans leur maison. On les a fait voyager pendant vingt-quatre heures dans un wagon ouvert sous la pluie battante, avant de les interner dans le camp où ils sont maintenant. Pendant ce même voyage, dans un autre wagon, sept enfants sont morts de maladie, trois sont morts de faim et quatre sont tombés de wagon. Quant à miss Hobhouse, elle a pu aller dans les camps de Bloemfontein, mais on ne l'a pas laissé pénétrer dans ceux de Johannesburg.

Bruits d'intervention

Nous signalons, sous toutes réserves, une information du *Lokalanzeiger* d'après laquelle l'empereur Guillaume, sur l'intervention de la reine Wilhelmine et du Czar, recevrait prochainement le président Krüger, qu'il écouterait si brutalement il y a six mois, et un autre journal allemand assure qu'une médiation russo-allemande pourrait se produire à la suite de la prochaine rencontre de Guillaume II et de l'empereur de Russie à Dantzig.

Nouvelle prise de Jamestown par les Boers

Les journaux ne donnent pas beaucoup de nouvelles de la guerre, mais plusieurs font remarquer que les quelques détails publiés suffisent pour faire voir que les Boers deviennent plus audacieux dans leurs opérations au Cap.

Un dépêche au *Daily Mail* annonce que la ville de Jamestown a été encore une fois dépouillée de toutes ses provisions de vivres par l'ennemi.

Lettre d'un capitaine anglais

Le *Daily News* publie une lettre d'un capitaine de yeomanry, fils d'un pair d'Angleterre, disant que l'armée est de plus en plus fatiguée par les différentes opérations, et qu'il est « très ennuyé de l'accomplissement de sa tâche peu glorieuse ». Personne ne peut prévoir la fin de cette guerre.

La colonne Methuen

Zeerust, 28 juin. — La colonne Methuen est arrivée, venant de Jacobsdal. Les Boers l'ont harcelée tout le long de la route.

Un engagement a eu lieu à 10 milles de Zeerust, à Welgoboom-Spruit. Les Boers ont eu vingt tués et ont perdu quelques prisonniers. On leur a détruit de grandes quantités de grains, de fourrage, de chariots.

Environ 600 Boers du pays tiennent la campagne dans le voisinage.

Le combat de Reitz

Le Cap, 24 juin. — Dans le récent engagement de Reitz, où de Wet commandait les Boers, Delarey se trouvait parmi les combattants, le fusil en main, faisant lui-même le coup de feu. Son voisin de droite fut tué, et celui de gauche blessé. On se battit avec acharnement. Il y eut une série de corps à corps. Les Boers réussirent à reprendre leurs convois une première fois capturés, mais l'arrivée de renforts anglais les obligea à abandonner une partie de leurs wagons.

Patrouille anglaise capturée

Londres, 24 juin. — Suivant les journaux, une dépêche du Cap, du 16 juin, annonce que, samedi passé, les Boers ont attaqué une patrouille anglaise à 10 000 de Barkly-East. La patrouille a eu 1 tué, 9 prisonniers et 2 manquants.

Le président Krüger

Amsterdam, 25 juin (à l'agence *Paris-Nouvelles*). — De grands préparatifs ont été faits pour la réception du président Krüger qui doit avoir lieu à Rotterdam. Un régiment de chasseurs fournira la compagnie d'honneur à la gare.

Près de 50 Sociétés locales figureront avec leurs bannières dans le cortège. Toutes les écoles seront fermées à cette occasion.

Après sa visite à Rotterdam, le président Krüger se rendra à Kampen et de là à Hilversum.

« L'IDÉAL-PHONOGRAPHE » DE 1901

Seul appareil permettant l'emploi facultatif des gros et des petits cylindres

Fabrication française — *Propriété exclusive*

BREVETÉ S. G. D. G.

L'Idéal-Phonographe entièrement construit en cuivre est la seule nouveauté ayant figuré à l'Exposition universelle de 1900. *C'est le plus perfectionné, le plus robuste, le plus puissant et le meilleur marché des phonographes à gros cylindres*; il a, de plus, l'avantage d'employer les petits cylindres; et le mécanisme pour passer du petit au gros cylindre est d'une simplicité extrême.

Prix de « L'IDÉAL-PHONOGRAPHE »

En boîte chêne massif verni, fermant à clé avec un diaphragme reproducteur perfectionné et un pavillon cor de chasse nickelé n° 4 :

150 FRANCS

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

CONGRÈS EUCHARISTIQUE D'ANGERS

du 4 au 9 septembre 1901

L'ouverture de ce Congrès aura lieu le 4 septembre à 8 heures, à la cathédrale. Mgr l'évêque d'Angers y prononcera un discours.

Le jeudi 5, premier jour du Congrès, messe à la cathédrale à 7 heures.

Les séances seront consacrées à l'étude des œuvres eucharistiques, des œuvres sociales, de l'art religieux, de l'archéologie.

Aux assemblées générales de chaque jour, on entendra les discours de divers invités laïques.

Il y aura chaque soir sermon à la cathédrale et salut solennel.

Les séances des sections se tiendront dans une vaste salle de l'Université catholique.

La clôture aura lieu le dimanche 8 septembre : communion générale, allocution, messe pontificale.

Le lendemain, 9 septembre, pèlerinage aux Ulmes en mémoire du miracle eucharistique qui s'y produisit au XIIIe siècle.

PÈLERINAGE NATIONAL D'HOMMES

A PARAY-LE-MONIAL

30 juin prochain

Programme : A 9 h. 1/2, grand'messe dans l'enclos des Chapelains, sermon à l'Evangile par M. l'abbé Garnier, et renouvellement des promesses de baptême.

A 1 h. 1/2, procession du Saint Sacrement parcourant la ville, le jardin de la Visitation et se terminant au Dôme du Sacré Cœur, par la bénédiction du Saint Sacrement, une allocution du P. Lemius, l'amende honorable et la consécration au Sacré Cœur.

Un petit manuel, que tous les pèlerins devront avoir en mains, va être édité par la communauté des Chapelains.

Il contiendra les renseignements et avis de circonstance, la formule du renouvellement des vœux du Baptême et de l'amende honorable et enfin les cantiques qui seront chantés pendant le pèlerinage. Il sera mis en vente dans tous les magasins de Paray au prix de 0 fr. 10 l'exemplaire.

Un avis sera donné ultérieurement au sujet du drapeau du Sacré Cœur.

N.-B. — Une messe basse sera célébrée à 11 heures à la basilique et dans l'enclos pour les pèlerins qui n'auront pas entendu la messe.

AVIS

Le Comité de la rue de Commeille, 4, délivrera des billets jusqu'au vendredi soir 28 juin. Prix aller et retour : 10, 20 et 30 francs, selon la classe. Départ le samedi 29, à la gare de Lyon, le matin à 11 heures ou le soir à 10 heures. Le pèlerinage s'annonce splendide. Les dames qui ne pouvant y prendre part feront une bonne œuvre en offrant au Comité le prix du voyage d'un pèlerin pauvre.

LE SAINT DU JOUR

SAINT LADISLAS, ROI DE HONGRIE

Saint Ladislas est avec saint Etienne, le saint le plus vénéré dans la Hongrie catholique. Il fut élu roi en 1080, après des périodes de très révolutionnaires, qui avaient grandement troublé ce royaume. Il fut un héros chrétien dans toute l'acception de ce mot et sur le trône pratiqua les vertus des plus humbles fidèles. Il mourut en 1095, au moment où il se préparait pour la première Croisade, dont il devait être l'un des chefs.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mme Demergue, Mlle Mouzon, Mme Martel, à Lorient; Mr Challard et M. Guillermo, à Lorentzech; M. Bigeln et M. Lecoq, à Merville, tous lecteurs de la *Croix*. — M. Roguin, à Valencienne, à 80 ans. — M. Théophile Nicolle, le 10 juin, à Ploegastel-Daoulas (Finistère). — M. l'abbé Pillon, curé de Sainte-Hélène, à Versailles, le 19 juin, à 61 ans. — M. l'abbé Flavien Marot, curé de Sauzé (Deux-Sèvres), ancien pèlerin de Rome et de Jérusalem, le 19 juin, à 65 ans. — M. l'abbé Eugène Sembrès, vicaire général du diocèse et ancien supérieur du Grand Séminaire d'Auch.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT

(*300 jours d'indulgences*)

Lorient. — Vendredi 28 juin, à 9 heures, à l'église paroissiale Saint-Louis, messe mensuelle pour les abonnés de la *Croix*, pour les membres de leurs familles vivants et défunts.

Le Pain de Saint Antoine

571 lettres ont été déposées cette semaine dans le tronc de saint Antoine.

Elles annonçaient ou recommandaient : 67 guérisons, 109 grâces spirituelles, 217 grâces temporelles, 31 vocations, 29 mariages, 79 conversions, 44 emplois, 148 actions de grâces, 126 grâces particulières, 17 messes religieuses, 88 maisons de commerce, 67 familles 78 jeunes gens, 14 procès, 82 défunts, 4 paroisses.

L'ABONNEMENT LE PLUS RÉDUIT

Pour les séminaristes en vacances

De tous les Grands Séminaires les demandes d'abonnements de vacances affluent. Chacun voudrait recevoir au lendemain même de la sortie la Croix *à son domicile. Nous ferons tout notre possible pour satisfaire immédiatement nos correspondants, mais les abonnements spéciaux créés pour la période des vacances, à moins de demande et de conditions spéciales, partent du 1er juillet.*

Pour éviter des demandes de renseignements nous répétons les conditions d'abonnement :

La Croix *quotidienne grand format est servie sous bande spéciale par la poste à domicile moyennant un franc par mois plus 0 fr. 50 pour la bande. De sorte que pour un mois on verse 1 fr. 50, pour deux mois 2 fr. 50, pour trois mois 3 fr. 50.*

Cette année, par faveur spéciale, nous servons gratuitement à tous les abonnés de vacances la Chronique de la Bonne Presse *pendant la même période que la* Croix.

31 FEUILLETON DE LA « CROIX »

27 juin 1901

Les joueurs de mystères

(ROMAN D'ESTOC ET DE TAILLE)

— Oui, M. le vicomte m'a accompagné malgré moi, bougonne d'un ton bourru le capitaine comme explication. Et ma foi, ma chère enfant, lorsqu'on est sous la coupe de ces spadassins il convient de plier doux. C'est ce que je fais en attendant l'occasion de les aligner tous au bout de belles cordes neuves.

Le rouge de la honte monte au front du gentilhomme quand la jeune fille interroge son père.

— Et Monsieur, fait-il partie de la bande?

— Comment donc, il en est le plus bel ornement!

— Capitaine! gronde Philippe en se redressant en pleine lumière, vous me faites repentir d'avoir intercédé pour vous.

— Ah! ciel! s'écrie Annette qui reconnaît le jeune prisonnier de la tour.

— Jésus! Maria! le mousquetaire! prononce dame Herlette qui l'a regardé bien des fois à sa fenêtre haute en souvenir de tous les beaux héros de chevalerie dont sa vieille tête est farcie.

— Pas tant d'embarras, mon jeune coq, riposte Flamberge dont la grossièreté haineuse reparaît. Sachez, mon petit maître, que dans vingt-quatre heures les chevau-légers de M. de Concini seront de retour et balayeront toute la vermine qui empoisonne le château. Quant à vous, votre affaire est claire. Ah! vous avez l'audace de me suivre et d'entrer chez ma fille. Ah! vous avez eu l'aplomb tout à l'heure de me demander sa main.

— Grand Dieu! soupire Annette en tombant à genoux sur son prie-Dieu.

— Eh bien, mon muguet vous n'aurez ni la main de ma fille, ni mon pardon pour l'abominable agression dont j'ai été victime. Ah! vous trouvez bon de saccager le donjon! Ah! il vous paraît adorable de vous soustraire à la justice de M. de Richelieu. Ah! vous pensez narguer éternellement la loi, Monsieur le mousquetaire. Appelez-les donc maintenant vos amis d'Artagnan, Porthos, Aramis et ce cher Athos, que je fis prisonnier au Pré-aux-Clercs un soir qu'il se battait contre le marquis de la Fare.

— Vous avez arrêté Athos, vous! Ce